



Côté village

Saint Marcel de Careiret

Note d'information Bulletin municipal N° 12

Été 2019



Sommaire

[Le mot du maire p 2](#)

[Informations sur le budget p 2, 3, 4 et 5](#)

[Infos OLD, alerte sécheresse p 6 et 7](#)

[Vie du village p 8 ,9](#)

[Brigade numérique, site internet de la commune, p 10](#)

[Bilan ARS eau 2018, p 11](#)

[Lotissement, éclairage, tournage « Poly » p 12](#)

Le mot du Maire



Deux moments forts sont venus animer notre village ces derniers mois : le tournage du film « Mon ami Poly » qui a eu lieu le 22 mai dernier et le passage du Tour de France (certes hors agglomération mais à St Marcel quand même !) avec l'étape Nîmes-Nîmes mardi 23 juillet dernier. Les touristes ont ainsi pu faire un arrêt dans nos commerces et profiter pour faire une ballade dans nos ruelles

La canicule s'est aussi invitée plus tôt que prévue sur notre département puisqu'elle a montré le bout de son nez fin juin. De ce fait, le plan Canicule a été activé. Concomitamment à cela, le plan sécheresse est passé de niveau 1 à 2. D'ailleurs, une note a été distribuée pour limiter les usages de l'eau. Nous comptons sur le respect de ces règles par tous. Des précisions sont données dans ce bulletin municipal.

Quant au dossier sur le traitement des pesticides, la mise en place d'une station de traitement de l'eau est en voie de finalisation. Un appel d'offre a été lancé et les travaux devraient débuter fin novembre pour se terminer au cours du premier semestre 2020. Ainsi, l'eau fournie respectera les normes de qualité en ce qui concerne les pesticides.

Un autre de nos grands chantiers prend fin : le lotissement communal ! Les premiers lots vont être vendus fin août.

Enfin, comme à l'accoutumée, vous trouverez à travers ces pages un bilan du budget primitif voté en avril dernier, des photographies des diverses manifestations qui ont marqué ces derniers mois ainsi que nos traditionnelles informations pratiques.

Une bonne fin d'été à tous !
Saint Marcellement vôtre,

Carole Sabonnadière Bergeri

A propos du budget

Le budget 2019, comme les budgets précédents, prend en compte le besoin d'investir. Marqué par un souci d'économie et de rigueur quant au fonctionnement, les efforts ainsi réalisés permettent des économies que l'on retrouve dans les investissements. D'autre part ces économies nous ont permis depuis 5 ans de ne pas augmenter les taxes municipales (taxe d'habitation, taxe foncière, Foncier bâti et non bâti). Cette année un emprunt est prévu pour la réalisation d'une station de traitement des eaux.

Vous trouverez plus de détails en tableaux dans les pages qui suivent.

Il est à noter que les budgets 2018 ont été vérifiés et validés par le Trésorier Payeur Général qui a apprécié le souci de rigueur dans le travail réalisé.

Nous adressons un grand merci aux employés municipaux qui participent, par leur sérieux et avec efficacité, à toutes les tâches qui leur sont confiées,

L'équipe municipale

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Budget Principal

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats reportés 2017	Résultats de clôture
Fonctionnement	596 797.34€	702 804.22€	133 156.92€	239 163.81€
Investissement	316 807.84€	280 429.75€	-35 574.83€	- 71 952.92€

Budget « Eau et Assainissement »

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats reportés 2017	Résultats de clôture
Fonctionnement	144 117.13€	163 761.75€	29 501.02€	49 145.64€
Investissement	85 481.25€	58 047.32€	31 458.46€	4 024.53€

Budget « C.C.A.S »

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultat reporté 2017	Résultat de clôture
Fonctionnement	3 820.30€	4 917.90€	410.14€	1 507.74€

BUDGETS PRIMITIFS 2019 (COMPTES PREVISIONNELS)

Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	842 953€	842 953€
Investissement	473 822€	473 822€
Totaux	1 316 805€	1 316 805€

Budget « Eau et Assainissement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	255 396€	255 396€
Investissement	371 085€	371 085€
Totaux	626 481€	626 481€

Budget C.C.A.S

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 000€	5 000€

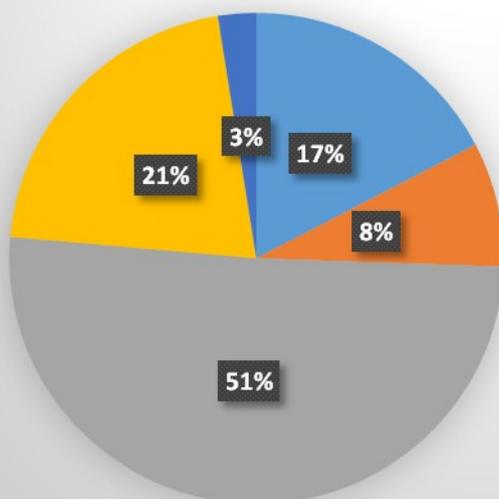
Détail des prévisions d'investissement 2019 (Budget Principal)

DEPENSES	RECETTES
Déficit reporté : 71 953€	1068 Excédent de fonct° capitalisé : 92 952€
Protection foudre Eglise : 2 700€	021 Virement du fonctionnement : 141 466€
Terrassement hangar , Chauffage cantine, rampes rue de la Tour et du cimetière: 16 700€	Subvention région école : 1 700€
Ecole si imprévu (mobilier, travaux) : 1 500€	FCTVA : 3 710€
Matériel (concession informatique, mobilier, poteaux solaires, panneaux, radars pédagogiques, remorque...) : 31 045€	Taxe d'aménagement : 20 000€
Travaux façade presbytère 17 000€	Amortissements : 34 181€
Travaux cimetière (études +travaux) : 2.000€	Emprunt : 0.00€
Aménagement voirie : 22 000€	Produit de cession valeur terrain : 177 822€
Remboursement capital emprunts : 120 000€	Intégration frais d'étude... : 1 991€
Amortissements : 9 111€	
Intégration frais d'études ... : 1 991€	
Mise à disposition terrain lot : 177 822€	
TOTAL : 473 822€	TOTAL : 473 822€

Détail des prévisions d'investissement 2019 (Budget Eau et Assainissement)

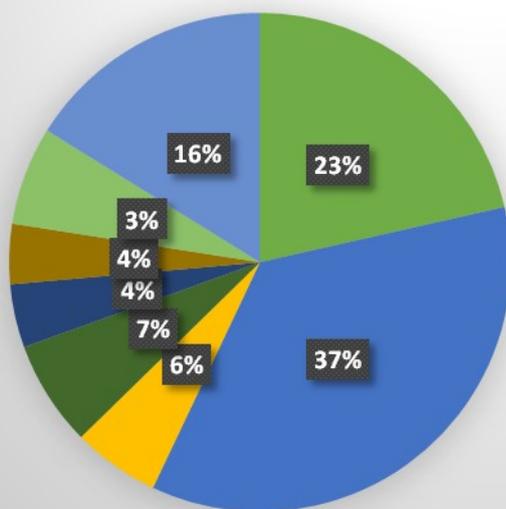
DEPENSES	RECETTES
Matériels et outillage: 5 000€	001 Excédent d'investissement reporté : 4 024€
Traitement de l'eau : 250 000€	1068 Excédent de fonct° capitalisé : 2 975€
Travaux assainissement : 5 000€	Virement du fonctionnement : 55 185€
Travaux eau : 5 000€	FCTVA : 803€
Station d'épuration : 5 000€	Amortissements : 86 748€
Captage prioritaire : 7 000€	Subventions : 7 240€
Subvention d'équipement : 10 705€	Emprunt : 210 000€
Remboursement capital emprunts : 27 500€	Régularisation frais d'étude : 4 110€
Amortissements: 51 770€	
Intégration frais d'étude : 4 110 €	
TOTAL : 371 085€	TOTAL : 371 085€

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019



- Résultat d'exploitation reporté 2017 : 146 210€
- Produits des services (versement budget annexe, vente tickets cantine...) : 69 072€
- Impôts et taxes : 428 700€
- Dotations et participations : 177 860€
- Autres produits (locations bâtiments communaux et salle polyvalente+ amortissements) : 21 111€

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2019



- Charges à caractère général : 188 000€
- Charges de personnel et frais assimilés : 312 000€
- Atténuation de produit (reversement impôts) : 49 306€
- Autres charges de gestion : 60 000€
- Charges financières (Intérêts des emprunts) : 36 000€
- Amortissements : 34 181€
- Dépenses imprévues : 22 000€
- Virement à l'investissement : 141 466€

Taxes locales – Reconduction des taux pour 2019

Taxe d'habitation : 11.75%
Taxe sur le foncier bâti : 20.92%
Taxe sur le foncier non bâti : 49.54%

Obligation légale de débroussaillage : OLD

La réunion du 01 juillet 2019, organisée par les municipalités de St-Marcel et ST-André avec le concours d'un agent technique de l'O.N.F., a fourni aux personnes présentes tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de cette loi, et surtout; a démontré son utilité pour sauvegarder les biens et les personnes en cas d'incendie à proximité des zones habitées.

Le débroussaillage, c'est, pour le **propriétaire de la maison**,
le moyen **d'autoprotection contre le feu**
le **plus efficace** et le **moins cher**.

Cette photo, prise sur le territoire communal, illustre bien son efficacité pour stopper le feu.



Les personnes concernées qui n'auraient pas pu assister à cette information pourront se rendre à une réunion sur le même thème, organisée par la DDTM, à la mairie de Sabran Combes,

le jeudi 03 octobre 2019 à 18 h 00.

Depuis plusieurs années, nous alertons les propriétaires de locaux situés dans les zones sensibles sur cette obligation de débroussaillage. Nous sommes encore dans une période de sensibilisation et d'information et à votre disposition pour tous renseignements ou demandes que vous pourriez formuler. Toutefois les services préfectoraux, pour éviter que les drames récents ne se répètent, demandent de passer au plus vite à la phase de contrôle. Cela sera fait en 2020.

« Concernant le débroussaillage, en application de l'article L 134-7 du Code Forestier, **le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés**. En cas d'absence de débroussaillage, il doit faire exécuter d'office le débroussaillage sur les terrains concernés, après une mise en demeure des propriétaires restée sans effet. **Sa responsabilité peut être engagée** s'il ne remplit pas ces obligations concernant le débroussaillage. »

Pour voir si votre habitation se trouve dans une zone à risque, connectez-vous à l'adresse suivante :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/461/OLD.map>

Vous pourrez ainsi chercher votre secteur et savoir si vous êtes soumis aux OLD.

Vous trouverez plus de précisions sur le site www.gard.gouv.fr

Si vous n'avez pas de connexion internet vous pouvez passer en mairie.

Pensez à planifier ces activités pour l'hiver qui vient, cette période étant la plus propice aux travaux forestiers. Le printemps sera plutôt réservé aux travaux de finition et, tous les ans, à l'entretien de la zone concernée.



ALERTE SECHERESSE

Prescriptions valables que vous utilisez l'eau de ville, d'un forage privé ou d'un cours d'eau

Météo-France annonce des températures élevées, et peu de précipitations dans les prochains jours. Dans ces conditions, en cette période estivale, les niveaux des nappes et les débits des cours d'eau devraient poursuivre leur baisse.

M. le Préfet du Gard a donc décidé de placer :

- **les secteurs Cèze aval (St Marcel fait partie de cette zone) et Hérault amont (partie gardoise) en alerte de niveau 2,**

→ En **alerte de niveau 1**, le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément, ...), des terrains de golf, et des espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00.

→ En **alerte de niveau 2**, les **interdictions supplémentaires** concernent **l'arrosage** des espaces sportifs ainsi que celui des **pelouses et espaces verts** privés et publics. (**Interdiction totale**)

L'irrigation agricole et l'arrosage des jardins potagers **sont interdits entre 8h00 et 20h00** (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau), voire une nuit sur 2 si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement.

Pendant toute la durée de la crise sécheresse des contrôles seront effectués sur le respect des prescriptions de l'arrêté sécheresse en vigueur et sur le respect de l'information à la population.

Vous pouvez suivre l'évolution de cette alerte sur le panneau d'information de la mairie ainsi que sur le site de la commune : www.saintmarceldecareiret.fr

Le détail de ces mesures ainsi que **les alertes du moment** sont disponibles sur le site des services de l'État dans le Gard

<http://www.gard.gouv.fr/>.

Ça s'est passé début 2019

Le Maire et le conseil municipal lors de la présentation des vœux



Stage aikido enfants inter clubs le 26 janvier



On se tient bien à table pour le repas des aînés le 2 février



Loto annuel de l'association l'Elan, le 10 février



Le centre de loisirs « sur la piste des arts » pour les vacances de février



Plantations dans le village le 23 février



Régis Guigue prend sa retraite
Avec lui les villageois remercient plusieurs générations de boulangers



Conférence de René Domergue
sur le parler méridional



Ça s'est passé début 2019

Journée des jeux de société le 14 avril



Centre de loisirs du printemps : magicien ou sorcier, du 23 au 26 avril



Match de football organisé par l'APE le 27 avril



Théâtre « la Joie de Vivre » le 25 mai.
Ici, un extrait du Cid



La troupe de théâtre de Nicolas Maury le 18 juin



Le final du tour du monde musico comique des élus
le 14 juillet



Une brigade numérique à la gendarmerie

La gendarmerie nationale fait évoluer ses modes d'action et s'adapte aujourd'hui à l'ère du numérique.

Depuis le 27 février 2018, une brigade numérique vise à offrir aux usagers un contact numérique, qui complète des moyens de contact physiques et téléphoniques déjà existants dans les unités classiques de gendarmeries.

Fonctionnant 7j/7 et 24h/24 et constituée de 20 gendarmes situés à Rennes, cette unité nationale renseigne les usagers en répondant à leurs questions de sécurité du quotidien et les oriente le cas échéant sur un télé service ou sur un service territorial.

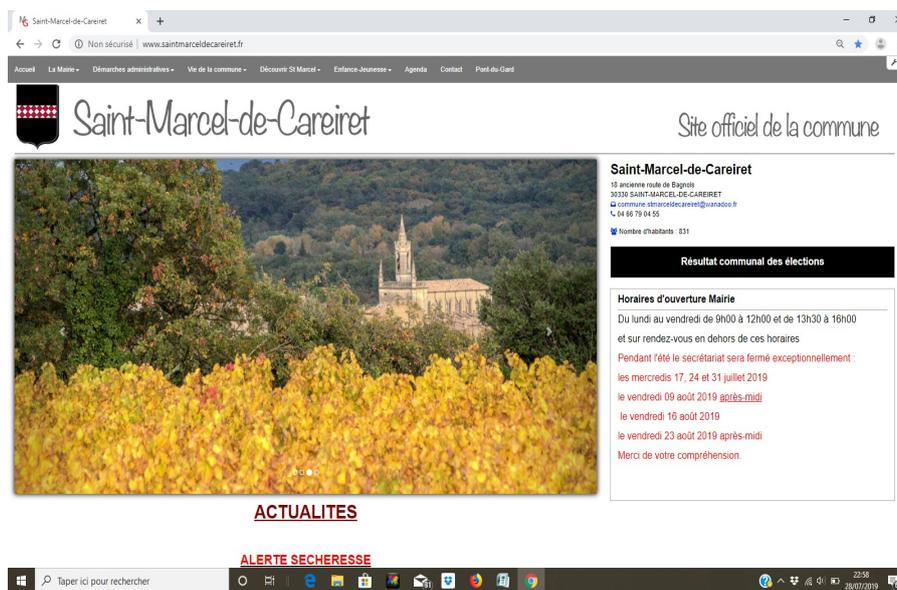
Il est possible d'entrer en contact avec la brigade numérique, ou d'accéder à une synthèse des questions les plus courantes, depuis un ordinateur à partir de l'URL suivante :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

ou plus simplement depuis un smartphone grâce au « QR code » figurant sur l'affiche.



Site internet de la commune



La commune met en place un nouveau site internet sur lequel vous pouvez trouver des informations importantes régulièrement mises à jour, les comptes-rendus des conseils municipaux, les bulletins d'information, les démarches administratives et bien d'autres informations sur la vie du village (commerces, associations, services...).

Ce site est évolutif et s'enrichira au fur et à mesure de nouvelles fonctionnalités.

Adresse du site : www.saintmarceldecareiret.fr

Si votre association, votre entreprise n'y figure pas ou si les éléments donnés sont obsolètes : contactez-nous en déposant en mairie les informations que vous souhaiteriez voir figurer ou en envoyant un mél à communication@saintmarceldecareiret.fr



Conclusion sanitaire

2018

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau présentant une teneur en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieure à la valeur sanitaire. Cette eau peut être consommée mais un contrôle renforcé est mis en place et des mesures doivent être prises pour que la limite de qualité soit respectée.



Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la boire.

La présence de canalisations en plomb peut présenter un risque pour la santé. Il est recommandé de les supprimer.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale du Gard de l'ARS Occitanie



Principaux paramètres mesurés

Détails des résultats

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nombre de contrôles : 9
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : Aucune

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.

Concentration moyenne : 18 mg/L
Concentration maximale : 19 mg/L

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)

Substances chimiques utilisées le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pour au moins un prélèvement sur la période, la somme des concentrations en pesticides a dépassé les 0.5 µg/L.

Somme des concentrations en pesticides : 1,15 µg/L

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)

Elément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau.

La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.

Concentration moyenne : Paramètre non détecté
Concentration maximale : Paramètre non détecté

Dureté (Pas de limite de qualité)

Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f).
Eau très dure.

Concentration moyenne : 38,2 °f
Concentration maximale : 39,3 °f

Lotissement communal

Les travaux sont terminés et réceptionnés et les premiers compromis de vente seront signés à la fin du mois d'août.

Il reste quelques terrains qui ne sont pas encore retenus.

Pour toute demande de renseignement adressez-vous au secrétariat ou par message électronique à :

communication@saintmarceldecareiret.fr



Un début d'éclairage chemin de Patari

Le chemin de Patari est un véritable trou noir dès que la nuit est là. De ce fait, il est dangereux.

Les nombreux écoliers, collégiens et lycéens qui l'empruntent régulièrement matin et soir en sont conscients et les automobilistes du secteur, bien que généralement prudents, ont déjà eu quelques frayeurs. Les élus étudient la question depuis un bon moment et ont commencé à installer des poteaux équipés de cellules photovoltaïques. Pour l'instant, il n'y en a que deux, dont l'emplacement a été choisi pour que l'ensoleillement, et donc le rendement, soient les meilleurs possibles.

L'objectif est d'en installer jusqu'en haut du chemin au fur et à mesure des possibilités financières de la commune.



Tournage cinématographique à St-Marcel

Nicolas Vanier est venu tourner des scènes du film « Poly » avec son équipe.



Le mercredi 22 mai, le village était particulièrement animé : une équipe de tournage cinématographique avait investi de nombreux endroits pour tourner quelques scènes du film « Mon ami Poly » qui sortira en salles en décembre 2020. Le réalisateur Nicolas Vanier avait flashé sur deux maisons restées pratiquement telles que dans les années 60, période dans laquelle se déroule l'action du film. Il était tombé sous le charme de ces deux anciennes boutiques lors des repérages dans la région. L'école, le champ communal et le centre du village ont été investis durant toute la journée par les

techniciens, les costumiers, les maquilleurs, le personnel du restaurant mobile, trente figurants et, bien sûr, Nicolas Vanier et deux des acteurs adultes principaux. Si Patrick Timsit ne tournait pas ce jour là, il y avait Julie Gayet et François Cluzet. De nombreux saint marcellois ont assisté au tournage dans une ambiance très sympathique, avec une météo excellente. Les séquences se sont enchaînées et tout le monde a passé une très bonne journée.



Prochainement à Saint-Marcel

Les journées du patrimoine les 14 et 15 septembre.

L'opération brioches au profit de l' ADAPEI début octobre.